

L'université, un milieu à préserver

(Carole Beaulieu)

La récente évaluation de la santé organisationnelle de l'Université de Sherbrooke établissait que les membres du SPPUS affichaient un niveau élevé d'engagement envers leur université, leurs étudiants, leurs tâches et leur profession (voir www.usherbrooke.ca/sppus/2006-SanteOrganisationnelleResultatsSppus.pdf). Il va de soi que lorsqu'un bon nombre de personnes s'impliquent autant et intensément dans la réalisation de leur travail, ces personnes s'attendent à un niveau de reconnaissance équivalent à leur degré d'engagement. Ces

Les professeures et professeurs craignent pour le devenir de leur profession tant en ce qui concerne l'enseignement, que la recherche et la participation à la vie universitaire.

dernières années, bien des professeures et des professeurs sont devenus cyniques face à la gestion de notre université et ont exprimé de vives craintes quant au devenir de leur profession. Leurs inquiétudes concernent les trois volets principaux de leur tâche : l'enseignement, la recherche et la participation à la vie universitaire.

L'enseignement

Depuis fort longtemps, les professeures et les professeurs en titre ne sont plus les seuls à assurer l'enseignement à l'université. Même si la compétence des chargées et chargés de cours n'est pas à remettre en cause et que le faible ratio des cours offerts par des professeures et professeurs de carrière est souvent justifié par le sous-financement des universités, les professeures et les professeurs du SPPUS sont en droit de se questionner sur le rôle qui leur est dévolu dans la formation des étudiantes et des étudiants. Ainsi, dans un récent rapport d'un comité paritaire de planification des postes pour un département donné, on pouvait lire que « 80 % des cours au

baccalauréat et 55 % des cours à la maîtrise sont dispensés par du personnel chargé de cours ». On pourrait penser qu'il s'agit là d'une situation unique, mais on retrouve des mentions du même ordre dans plusieurs autres rapports.

Devant ces besoins si criants, on aurait pu s'attendre à ce que le vice-recteur à la communauté universitaire et la doyenne ou le doyen concernés proposent immédiatement pour ces départements une augmentation du nombre de postes de professeures et de professeurs?

Étonnamment, la recommandation finale dans tous ces rapports est de ne proposer aucun poste additionnel!

Si la contribution des professeures et des professeurs s'avère si minime, on peut logiquement se demander ce que devient alors le rôle des professeures et des professeurs dans la formation des étudiantes et des étudiants? Quel est le seuil acceptable du nombre de « profs »? N'est-il pas temps de poser la question?

Pour remédier à cette situation, le SPPUS demande, dans la présente négociation, qu'aucun poste ne puisse être fermé dans les départements où les professeures et les professeurs n'assument pas 75 % de l'enseignement. Il demande également que les départements puissent recruter de façon progressive pour atteindre cet objectif et donner une forme concrète au préambule de l'article 13 qui fait déjà l'objet d'une entente de principe et qui spécifie que : « L'Université et le SPPUS déclarent que les activités pédagogiques devraient, en très grande partie, être assumées par des professeures et professeurs » et « qu'il est important pour les étudiantes et les étudiants qui cheminent dans un programme d'être en contact et encadrés par des professeures et professeurs. »

(suite à la page 3)

SPPUS

information

État d'âme d'une mère en mal de garderie...

(Julie Myre-Bisaillon, maman et professeure adjointe)

Au nom de tous les membres de la communauté universitaire qui souhaiteraient une place au CPE
Tout-Petit Toute-Petite.

Mon conjoint et moi sommes de jeunes professeurs à l'Université de Sherbrooke, c'est donc dire que notre milieu de travail à tous les deux est...le campus. Je suis aussi et surtout, pourrais-je dire, maman d'une petite fille, Fabienne, de 4 ans et de Charlotte, 4 mois. Je ne passerai pas en revue les difficultés liées à « l'état » de jeune professeure, ni des difficultés liées à « l'état » de jeune maman, ni, non plus, les difficultés liées à la conciliation travail-famille. Je souhaiterais simplement attirer l'attention de l'Université sur la situation d'une jeune maman en mal de garderie... Cette démarche, même si elle est écrite sous mon initiative personnelle, est en réalité beaucoup plus collective. Elle concerne tous les membres de la communauté universitaire qui souhaiteraient une place pour leur tout-petit, toute-petite, au CPE *Tout-Petit Toute-Petite*, une place dans ce CPE qui est sur leur lieu de travail... Mais, comme je souhaite me baser sur des faits, c'est mon histoire personnelle que je vous raconte.

Ma fille Fabienne a eu quatre ans à Noël et elle est sur la liste d'attente depuis maintenant 4 ans et demi; c'est donc dire que j'étais enceinte au moment où le nom de Bébé Myre-Bisaillon a été mis sur cette liste! En septembre dernier, la garderie que j'avais trouvée « en attendant » a fermé ses portes. Ne vous méprenez pas, mon CPE, lieu précieux où ma toute-petite passait toutes ses journées, était tout simplement génial, mais aussi géographiquement à l'opposé de mon lieu de travail. Depuis 4 ans et demi, j'attends donc ce coup de téléphone qui pourrait m'annoncer que j'aurai enfin une place au CPE situé dans mon environnement de travail. Lueur d'espoir, j'apprends d'une collègue qui a eu plus de chance que moi, ou plus de *timing* puisqu'elle a accouché six mois plus tôt, qu'une place va se libérer au CPE... J'espère... Je téléphone. Malheur, je suis encore quatrième sur la liste d'attente et les trois parents qui me précèdent sont toujours aussi intéressés. Je les comprends, bien évidemment! Qu'est-ce que je dois faire? Pleurer? Me mettre à genoux? Trouver un autre CPE? Certes, mais il s'agit d'une longue démarche fastidieuse, incertaine, inquiétante et, très enga-

geante en terme de temps...alors qu'une petite marche, main dans la main avec ma toute-petite, me conduirait tout près au CPE du campus.

Le CPE du campus donne priorité aux gens sur le campus, étudiants, professeurs et autres catégories de personnel. Je suis tout à fait en accord avec ce principe. Je suis tout à fait d'accord aussi avec le principe qui dit qu'un tout-petit frère ou une toute-petite sœur a aussi priorité, car il est bien légitime de ne pas répartir les enfants d'une même famille dans des CPE différents... Mais cherchez l'erreur : 4 ans et demi à espérer, deux profs et toujours sur la liste d'attente! Qu'est-ce qu'on me dit? « On ne peut pas renvoyer les enfants dont les parents n'ont plus de lien d'attache avec l'Université », ce qui serait le cas, par exemple, d'enfants d'étudiants ayant terminé leurs études... Je comprends aussi ce principe, mais... je n'ai toujours pas de place pour ma toute-petite! Pour satisfaire en priorité les besoins de la communauté universitaire, n'y aurait-il pas lieu de prévoir des mesures de transition pour les enfants dont les parents quittent l'Université, mesures de transition, par exemple, d'une année pour se relocaliser et ce, probablement plus proche de leur lieu d'habitation ou de travail?

Le dossier du CPE est d'une **urgence primordiale** pour les membres de la communauté universitaire qui souhaitent améliorer leurs conditions liées à la conciliation travail-famille. Dans mon cas personnel, je n'attends plus, je n'espère plus cette place qui à l'époque m'aurait facilité la tâche, cette tâche de jeune professeure et de jeune maman. Je n'espère plus, j'ai dû me résigner à trouver ailleurs un autre lieu d'accueil.

* * * * *

Il est trop tard pour moi désormais, mais peut-être est-ce le bon moment de sensibiliser la direction de l'Université à cette bien malheureuse situation qui est loin de faire de nous des leaders dans le domaine.

L'université, un milieu à préserver (suite de la une)

Les représentants de l'Université à la Table de négociation assimilent cette demande à un plancher d'emploi et ne veulent pas répondre au souci pourtant fort légitime du corps professoral qui désire continuer à jouer un rôle clé et essentiel dans la formation. Ils se bornent à dire que la question est non négociable!

La recherche

Plusieurs catégories de personnes effectuent également des travaux de recherche à l'université : des étudiantes et des étudiants, des techniciennes et des techniciens, des professionnelles et des professionnels et, bien entendu, le corps

Il semble évident à tout le monde que la supervision des travaux de recherche à l'université doit se faire par des professeures et des professeurs.

professoral. De surcroît, il semble évident à tout le monde que la supervision des travaux de recherche à l'université doit se faire par des professeures et des professeurs.

Pourtant, ici encore, les doyennes et les doyens ont catégoriquement rejeté à la Table de négociation la demande du SPPUS visant à s'assurer que la direction de centres de recherche, d'instituts et de chaires soit confiée à des professeures ou à des professeurs, ou du moins à des personnes à qui le titre de professeur pourrait être octroyé. Il leur apparaît que des personnes « non-professorables » pourraient accomplir ces tâches de manière plus adéquate qu'une professeure ou qu'un professeur!

La participation à la vie universitaire

Par ailleurs, il est admis que la gestion académique à l'université est basée sur des principes de collégialité. Et c'est bien plus le respect de la mission universitaire que les questions financières et la rentabilité qui devrait gouverner les décisions des dirigeants universitaires. C'est la raison pour laquelle la gestion académique est traditionnellement sous la responsabilité des professeures et des professeurs.

Cependant, la partie patronale rejette du revers de la main de simples demandes comme celles stipulant que « toute activité d'enseignement doit relever d'un comité de programme » et que « tout comité de programme doit être présidé par une professeure ou un professeur ».

Le SPPUS demande aussi que les postes de cadres académiques soient occupés par des personnes ayant le statut de professeure ou de professeur puisque nous observons une sérieuse dérive à ce chapitre à l'Université. En effet, la notion même de cadre académique a subrepticement disparu de tous les documents officiels de l'Université! Le terme « cadre » peut désigner désormais aussi bien un vice-recteur qu'un directeur de service. S'il appert que certains cadres ont le statut de professeur, on refuse pourtant de désigner les postes de cadres où le statut de professeur nous paraît indispensable. C'est pourquoi, dans le cadre de la négociation, le SPPUS veut que la fonction de cadre académique soit clairement définie

C'est bien plus le respect de la mission universitaire que les questions financières et la rentabilité qui devrait gouverner les décisions des dirigeants universitaires.

Le problème peut paraître à certains comme étant futile, mais pourtant... Si on efface la notion même de cadre académique pour ne conserver que celle de cadre, si les positions clés de la gestion académique (recteur ou rectrice, vice-recteur ou vice-rectrice, doyen ou doyenne, etc.) ne sont plus clairement spécifiées comme devant être occupées par des professeures et des professeurs, quel virage sommes-nous en train de prendre? Le jour où nos dirigeants seront majoritairement des gestionnaires, quel visage aura notre université? Ne serait-il pas celui d'une pure et simple entreprise?

* * * * *

(suite à la page 4)

L'université, un milieu à préserver (suite de la page 3)

* * * * *

Ainsi, selon les doyens et les doyennes qui représentent l'Université à la Table de négociation, les professeures et les professeurs ne peuvent plus prétendre être le seul groupe de personnels à pouvoir enseigner aux étudiants et à les encadrer. Ils ne sont pas non plus les seuls à pouvoir encadrer les travaux de recherche et leur ap

port n'apparaît pas non plus indispensable à la gestion académique? Pour tous les volets de leur tâche, les professeures et les professeurs semblent donc être facilement remplaçables. Cela est-il le premier signal annonçant la disparition éventuelle des professeures et des professeurs de carrière dans les universités ?

« L'université, un milieu à préserver ». C'est le slogan que nous avons choisi pour la présente négociation de notre convention collective. Ce slogan ne prône pas l'immobilisme mais bien plus le retour aux valeurs universitaires qu'on a trop facilement tendance à oublier!

RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL
Assemblée générale – SPPUS
 à prévoir à votre agenda
 le vendredi 25 mai 2007 à 10 heures,
 au Centre judiciaire de la Faculté de droit.

L'Info/SPPUS est le bulletin d'information du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université de Sherbrooke. Il est distribué aux membres du syndicat, aux membres de l'unité détachés à l'administration, aux autres associations et syndicats de l'Université et de la FQPPU, aux médias ainsi qu'aux personnes qui en font la demande. Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du SPPUS. Reproduction autorisée avec mention de la source.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.
 Toute correspondance ou information doit être adressée à :
 Syndicat des professeures et professeurs (SPPUS)
 Pavillon John-S.-Bourque, local 218
 Université de Sherbrooke
 Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
 Tél. : (819) 821-7656 Télécopieur : (819) 821-7995
 Courriel : sppus@USherbrooke.ca
 Internet : <http://www.USherbrooke.ca/sppus/>

Responsable de l'information : Bernard Héraud (SPPUS), 821-7621
 Secrétaire général : Bernard Héraud (Éduc.), 821-8000, poste 62864
 Secrétariat : Claire Brochu, 821-7656

Comité exécutif : (819) 821-8000
 Président : Jacques J. Anctil (Droit), poste 62503
 1^{re} vice-présidente : Carole Beaulieu (Biologie), poste 62997
 2^e vice-présidente : Chantal-Édith Masson (Lettres et comm.), poste 62217
 Secrétaire : Ernest Monga (Mathématiques), poste 62037
 Trésorier : Gérald Roy (Économique), poste 63210